

Traduction officielle
Rapport de mon père au ministre de commerce

31. Mars 1859

Sur la foi de rapports authentiques reçus d'Égypte, je me
trouve en mesure de communiquer respectueusement ce qui
suit à V. E. relativement à l'état actuel de l'affaire du canal
de Suez.

Après que le commandeur Lunrad, président de la commission
internationale eut communiqué personnellement au Vice-Roi
d'Égypte les conclusions de la dite commission, ainsi que la
proposition relative à la marche ultérieure de cette affaire,
le Vice-Roi fit tracer définitivement par des ingénieurs
et aux dépens de M. Lunrad, la direction du canal na-
vigable d'eau douce à partir du Caire jusqu'au bassin
du lac Timsah. Il fit déterminer les emplacements des
édifices à construire, réserver les matériaux devant servir
dans ce but, commander les machines, auxiliaires, les in-
struments et autres objets nécessaires et commencer sur le
champ les travaux de creusement.

Le premier coup de pioche fut donné le 11. Janvier de
cette année et, à la fin du mois dernier, l'élevage
des rigoles latérales avait progressé sur une longueur
de 50.000 mètres. La longueur totale du canal est de
120.000 mètres.

Cette entreprise qui exige une dépense de 12.000.000
de francs, est exécutée momentanément aux frais du Vice-
Roi. elle doit de toute manière, précéder les travaux
du canal maritime, sans quoi les ouvriers ne pourraient
pas subsister dans le désert par suite du manque d'eau.
Cette entreprise sera cédée en son temps, au prix courant
à la société universelle d'exécution dès que celle-ci
sera constituée; le prix mentionné ci-dessus, couvrira
une partie des actions que le Vice-Roi a souscrites.

Par conséquent, il n'a rien été négligé, jusqu'à présent
dans la conduite de cette affaire et l'on ~~n'aurait~~
n'aurait pu faire davantage, alors même que
la confirmation formelle du firman de concession

sollicité de la Sublime Porte ont déjà été obtenus,
Seulement cette confirmation est encore en suspens, et c'est
la seule difficulté qui s'oppose encore à l'accomplissement
de cette grande et fructueuse entreprise.

Tandis que de tous les points du monde civilisé, sans
en excepter l'Angleterre nous parviennent les plus cha-
loureux promesses de concours, Lord Palmerston et
Lord Stratford de Radcliffe entretiennent cette difficulté.

Puisse à V. Excellence de se rendre compte, par
la lettre annexée de M. de Lussep, en date du 14, de ce
mois, de la façon dont ce dernier entend combattre cette
dernière difficulté qui subsiste encore.

Le tact et la modération qui brillent dans le programme
de M. de Lussep méritent bien d'être mis en lumière,
Il se pourrait que V. E. prit des mesures afin que les
Ambassadeurs chargés des Ambassades G. et R. de
Londres, de Paris et de Constantinople eussent commu-
nication de l'état actuel de l'affaire et fussent invités
à prêter leur concours aux efforts d'utilité générale
de M. de Lussep.

signé: Negrelli